



MARATHON
du
MONT-BLANC

Guide de bienvenue

MARATHON DU MONT-BLANC

DU 26 AU 29 JUIN 2025



new balance

Bienvenue

Cher(e) athlète,

Nous sommes très heureux de vous retrouver cette année sur la ligne de départ de l'une des courses du Marathon du Mont-Blanc.

En tant que coureur ou coureuse élite, vous jouez un rôle majeur dans la reconnaissance et la visibilité de l'événement. C'est pourquoi nous avons créé un **guide de bienvenue**, afin de vous rappeler les engagements pris par notre organisation et vous transmettre toutes les informations pratiques liées à votre participation.



Le Marathon du Mont-Blanc est organisé par le **Club des Sports de Chamonix** qui est une **association loi 1901 à but non lucratif**.

Cette année, les courses se dérouleront du **26 au 29 juin 2025**.

Informations



Les coureurs élités peuvent être **conviés à différents rendez-vous** (présentation officielle, conférence de presse...). Si c'est le cas, **leur présence est vivement souhaitée** et considérée comme **faisant partie intégrante de leur engagement** auprès de l'organisation.



Les team managers doivent s'accréditer avant le vendredi 20 juin et venir chercher leur accréditation au Foyer de ski de fond. L'accréditation leur permet d'accéder aux « Zone Team » sur les ravitaillements et à la ligne d'arrivée (interdite au public).

[**Lien d'accréditation Team Managers**](#)



Attention, l'accréditation ne donne pas accès aux transports ni aux remontées mécaniques. Vous devrez prévoir le ticket ou forfait correspondant si vous souhaitez les emprunter.



Nous rappelons aux coureurs élités et aux team managers qu'ils doivent faire preuve de **courtoisie et de respect envers les bénévoles et les membres de l'organisation**, en particulier sur les zones de ravitaillement.



Les team managers ont **accès aux tentes de ravitaillement pour récupérer boissons et nourriture, mais ils ne peuvent pas s'installer à l'intérieur de la tente**. Ils peuvent s'installer dans les **100 mètres avant ou 100 mètres après la tente de ravitaillement**. Tout ravitaillement en dehors de ces zones ne sera pas autorisé et pourra donner lieu à des pénalités de temps.



Nous vous encourageons à consulter le **roadbook coureurs** lorsque celui-ci sera disponible, courant juin 2025. Ce document est essentiel et doit être lu par tous les coureurs, y compris les athlètes élités.

Matériel Obligatoire

Pour garantir la sécurité de tous, du matériel obligatoire est requis sur chaque course du Marathon du Mont-Blanc. En tant qu'athlète élite, vous êtes pleinement concernés par le règlement, et votre statut implique une attention particulière à son respect.

Des contrôles pourront être effectués pendant l'épreuve ou à l'arrivée.



Bâtons **autorisés**

- Téléphone portable : en état de fonctionnement et disposant d'un abonnement adapté aux pays traversés par la course (France et Suisse).
- Carte d'identité avec photo.
- Réserve d'eau d'un litre minimum.
- Veste imperméable avec capuche (type gore-tex) adaptée à sa taille.
- Vêtement seconde couche chaud (avec manches longues) adapté à sa taille.
- Une lampe frontale ou pectorale avec des piles de rechange.
- Couverture de survie (140cm x 200cm).
- Sifflet.
- Gobelet.
- Bol et cuillère.
- Argent liquide.



Bâtons **autorisés**



Bâtons **autorisés**

- Téléphone portable en état de fonctionnement.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable avec capuche (type gore-tex) adaptée à sa taille.
- Couverture de survie (140cm x 200cm).
- Gobelet.
- Sifflet.
- Argent liquide.

Matériel Obligatoire

Pour garantir la sécurité de tous, du matériel obligatoire est requis sur chaque course du Marathon du Mont-Blanc. En tant qu'athlète élite, vous êtes pleinement concernés par le règlement, et votre statut implique une attention particulière à son respect.

Des contrôles pourront être effectués pendant l'épreuve ou à l'arrivée.



Bâtons **autorisés**



Bâtons **interdits**

- Téléphone portable en état de fonctionnement.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable avec capuche (type gore-tex) adaptée à sa taille.
- Couverture de survie (140cm x 200cm).
- Gobelet.
- Sifflet.

Pour le Duo étoilé

Lampe frontale ou pectorale en état de marche, avec des piles de rechange.



Bâtons **autorisés**



Bâtons **interdits**

- Téléphone portable en état de fonctionnement.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Gobelet.

Retrait des dossards

📍 Dans la salle EMC2, située Place du Mont-Blanc à Chamonix

Les dossards sont exclusivement remis aux coureurs **en main propre et sur présentation d'une pièce d'identité avec photo**. Chaque coureur devra se présenter lui-même, avec son sac de course comprenant l'intégralité du matériel obligatoire correspondant à la course à laquelle il participe, pour la pose d'une puce de chronométrage.

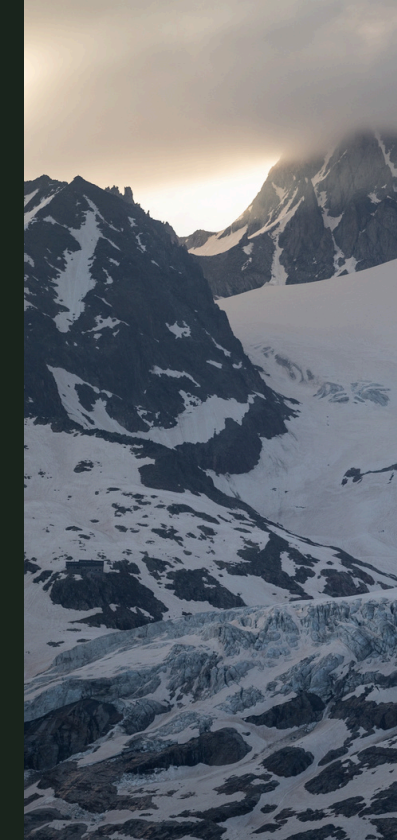
Aucun dossard ne sera remis à une autre personne que le coureur.

Aucun dossard ne sera remis aux coureurs qui ne possèdent pas leur papier d'identité ni l'intégralité du matériel obligatoire.



Le retrait des dossards se fait uniquement sur rendez-vous et avec la carte de retrait de dossard qui vous est envoyée quelques jours avant la course.

Les créneaux de rendez-vous sont à réserver sur votre espace coureur.



Parcours de Prévention Santé

En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, la **Fédération Française d'Athlétisme** a décidé de remplacer l'exigence d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « **Parcours de Prévention Santé** » (ou « **PPS** »).

Lien pour l'effectuer :

[**Parcours de Prévention Santé**](#)

Cette obligation s'applique à **tous les pratiquants majeurs souhaitant s'inscrire à une course, qui devront ainsi réalisé le Parcours de Prévention Santé dans les trois (3) mois précédent la manifestation concernée.**

En revanche, **la réglementation n'a pas été modifiée pour les mineurs**, qui doivent toujours présenter une licence valide ou effectuer un questionnaire de santé.

Cette réglementation s'applique à toutes les personnes souhaitant s'inscrire au Marathon du Mont-Blanc 2025, qu'elles soient de nationalité française ou étrangère. Le numéro de PPS devra être ajouté à votre espace coureur avant le 31 mai 2025.



Age du participant	Type de document demandé
Participant majeur (18 ans et plus)	Présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées. OU présentation d'une attestation indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »), mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Le PPS n'est valable que durant 3 mois.
Participant mineur (17 ans et moins)	Présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées. OU présentation d'un questionnaire relatif à son état de santé, rempli conjointement par le participant mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Si l'une des réponses est "oui", la personne mineure devra également fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée « en compétition », datant de moins de six (6) mois et comportant les coordonnées, la signature et le cachet du médecin ayant réalisé l'examen.

Parcours de Prévention Santé

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Indiquez la date de votre prochaine course

Date de la course

Le PPS est valable pendant 3 mois.

Suivant

En utilisant le Parcours de Prévention Santé vous acceptez les conditions d'utilisation. Consultez la politique de confidentialité.

SAS Élites

Sur certaines courses, un SAS élités est mis en place.

L'accès à ce SAS sera déterminé selon le genre et l'indice UTMB des participants.

Votre SAS ainsi que votre numéro de dossard vous seront communiqués le 22 juin par mail avec **votre carte de retrait de dossard.**

L'organisation met en place des SAS Élites uniquement sur les courses suivantes :

- 90 KM du Mont-Blanc (1 SAS mixte)
- 42 KM du Mont-Blanc (1 SAS femmes et 1 SAS hommes)
- 23 KM du Mont-Blanc (1 SAS mixte)



Attention : au 42km, le SAS élités femmes part à 6h45 alors que le SAS élités hommes part à 7h15.




MARATHON du
MONT-BLANC

Ravitaillements



Nous avons supprimé toutes les bouteilles en plastique et toutes les vaisselles à usage unique de nos ravitaillements (pendant la course et aux arrivées).

La distribution des boissons (eau plate, eau pétillante, Coca-Cola, sirop de menthe, thé, bouillon...) s'effectue donc en libre service et **vous devez apporter votre propre flasque, gobelet, bol et couverts** (voir matériel obligatoire)



Si vous souhaitez une bouteille d'eau aux ravitaillements ou à l'arrivée de la course, votre team manager devra vous la fournir.

Disqualification Pénalisation

Chaque coureur participant aux courses du Marathon du Mont-Blanc s'engage à respecter le règlement permettant une équité de course. Il est primordial de respecter ces engagements, sous peine de sanction.

En tant qu'élite, vous êtes soumis au même règlement et donc aux mêmes sanctions/pénalités que l'ensemble des coureurs.

Des commissaires de course présents sur les parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillements sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité.

Vous trouverez ci-contre le **tableau des sanctions applicables** lors des courses du Marathon du Mont-Blanc, en cas de non-respect du règlement.

MANQUEMENT AU REGLEMENT		TYPE DE SANCTION		90km, 42km, 23km, 10km, YR, KMV & Duo étoilé	
Jet de détritus en dehors des poubelles (acte volontaire) par un concurrent ou par un membre de son entourage		Disqualification			
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire ou d'un contrôle médical dans le cadre de la politique de santé					
Non-assistance à une personne en difficulté					
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un membre de l'équipe médical ou de secours ou de toute personne membre de l'organisation de l'événement		Disqualification à vie			
Triche (partage, échange, don ou vente de dossards à une tierce personne ; utilisation d'un moyen de transport,...).					
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles, coureurs, accompagnants, journalistes, photographes, team managers,...)					

MANQUEMENT AU REGLEMENT	90km	42km	23km & Duo étoilé	10km / KMV / YR
Assistance en dehors des zones autorisées	TYPE DE SANCTION : Pénalité de temps			
Défaut de dossard visible	45'	30'	15'	10'
Non-respect du parcours balisé (coupe de sentiers, usage d'un autre itinéraire)				

MANQUEMENT AU REGLEMENT	TYPE DE SANCTION	90km	42km	23km & Duo étoilé	10km / KMV / YR
Absence du matériel obligatoire de sécurité et/ou si + de 3 manquants	Pénalité de temps et/ou disqualification	45'	30'	15'	5'
		Oui	Oui	Oui	-

(*) Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

Programme 2025

VENREDI 27 JUIN

Place du Triangle de l'Amitié

04h00 : Départ 90 km du Mont-Blanc

14h30 : 1ères arrivées 90km du Mont-Blanc

16h00 : 1er Départ KM Vertical

21h00 : Remise des prix du KM Vertical

TEMPS FORTS

SAMEDI 28 JUIN

14h00 : Conférence de presse en présence des favoris hommes et femmes du 42km et des vainqueurs homme et femme du 90km.

18h00 : Présentation officielle des élites du 42km puis séance de dédicaces.



La présence des élites conviés est obligatoire sur ces 2 temps forts



SAMEDI 28 JUIN

Aire des parapentes

08h00 : Départ du 23km du Mont-Blanc

10h30 : Départ du 10km du Mont-Blanc

14h00 : Départ du Mini-Cross

Planpraz

10h00 : 1ères arrivées 23km du Mont-Blanc

Maison de la Montagne

14h00 : Conférence de presse

Place du Triangle de l'Amitié

15h00 : Départ de la The Young Race

15h05 : Remise des prix du 90km, 10km et 23km Mont-Blanc

16h00 : 1ères arrivées de la The Young Race

17h00 : Remise des prix du Mini Cross et de la The Young Race

18h00 : Présentation officielle des élites

19h30 : Départ du Duo étoilé

The House of Mountains / Brasserie de l'M

19h : Soirée The Young Race



DIMANCHE 29 JUIN

Place du Triangle de l'Amitié

06h45 : Départ élites femmes 42km

07h15 : Départ élites hommes 42km

10h45 : 1ères arrivées 42km du Mont-Blanc

16h50 : Présentation des dossards solidaires du Club des Sports de Chamonix

17h00 : Remise des prix Duo Etoilé et 42km du Mont-Blanc

Remise des prix

Les remises des prix sont organisées sur la Place du Triangle de l'Amitié.

- 27 juin à 21h00 : remise des prix KM Vertical.
- 28 juin à 15h05 : remise des prix 90km, 23km et 10km du Mont-Blanc.
et à 17h00 : remise des prix Mini Cross et The Young Race.
- 29 juin à 17h00 : remise des prix pour 42km du Mont-Blanc et Duo étoilé.

PRIZE MONEY



Homme/Femme

1er(e) : 10 000€
2ème : 6 000€
3ème : 4 000€
4ème : 3 000€
5ème : 2 000€
6ème : 1 000€
7ème : 800€
8ème : 700€
9ème : 600€
10ème : 500€



Homme/Femme

1er(e) : 500€
Prime de record : 500€



Homme/Femme

1er(e) : 3 000€
2ème : 2 000€
3ème : 1 000€
4ème : 800€
5ème : 500€



Homme/Femme

1er(e) : 2 000€
2ème : 1 200€
3ème : 800€



Pour toucher votre prize money, votre présence est obligatoire au moment de la remise des prix afin de nous transmettre vos informations bancaires



Votre venue à Chamonix

Plan de Chamonix



Hébergement

Notre nouveau partenaire Emerald Stay, qui gère en exclusivité la location saisonnière de propriétés premium, propose un accompagnement personnalisé avant et pendant votre séjour et une équipe sur place en continu à Chamonix. Ils offrent une expérience unique aux vacanciers tout en contribuant à la vie locale.

EMERALD STAY

Rendez-vous sur emeraldstay.com et profitez de 10% sur vos réservations avec le code MMB25.

CONTACT

hello@emeraldstay.com

Communication



Votre **relais** et votre **soutien** en tant qu'athlète élite est **précieux** car il participe à faire vibrer toute la communauté trail autour de votre course et de l'événement.

C'est pourquoi nous avons constitué **une "boîte à outils" à votre disposition**, avec différents éléments permettant de faciliter votre communication autour de votre participation au Marathon du Mont-Blanc.

Une **publication sur vos réseaux sociaux**, que ce soit une photo, une vidéo ou un post, permet en effet de renforcer la portée de l'événement tout en valorisant votre propre participation.

Nous vous invitons à identifier **@marathondumontblanc** sur Facebook et Instagram, ainsi que **@marathonMtBlanc** sur X (anciennement Twitter), afin de faciliter la diffusion des contenus.

Enfin, n'hésitez pas à valoriser votre participation sur les réseaux sociaux en partageant le **live Youtube** pour l'ensemble des courses ainsi que la diffusion du 42km sur la **chaîne TV de l'Équipe**.



L'ÉQUIPE

Boîte à outils communication
athlètes élités

 **MARATHON**
MONT-BLANC

Droit à l'image



Le Club des Sports de Chamonix est organisateur d'une manifestation sportive dénommée « Marathon du Mont Blanc » qui se déroule du 26 au 29 juin 2025.

En application des dispositions de l'article L 333-1 du Code du sport, le Club des Sports de Chamonix est propriétaire exclusif du droit d'exploitation de cette manifestation.

Dans ce cadre, le Club des Sports de Chamonix est seul titulaire du droit à l'image de chacun des concurrents participant à la manifestation, qui ont renoncé à s'en prévaloir par adhésion expresse lors de leur inscription.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

En conséquence, seule l'organisation est titulaire du droit d'utiliser l'image des coureurs et peut transmettre ce droit.

A défaut de souscription d'une licence d'exploitation auprès du Club des Sports de Chamonix, la captation et l'utilisation d'images sont strictement interdites.

Cela signifie que l'utilisation de toute image en course présentant des coureurs est soumise à une licence payante, délivrée par le Club des Sports de Chamonix.

Si vous souhaitez acheter cette licence merci de remplir le formulaire suivant :

[FORMULAIRE](#)

[CONSULTER LA LICENCE](#)

 **MARATHON
du
MONT-BLANC**

Un Marathon écoresponsable

Le bilan carbone de l'événement réalisé lors de l'édition 2024 est sans appel : **96% de l'empreinte carbone est liée au transport des participants entre leur domicile et Chamonix !**

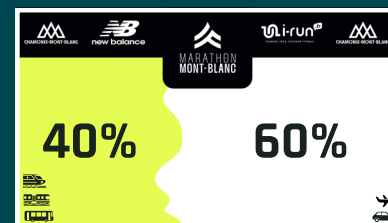
Pour réduire ce chiffre nous avons mis en place de nouvelles mesures pour l'édition 2025. Notre objectif est double : **inciter à privilégier les transports en commun** pour venir à Chamonix et **réduire le nombre de voitures circulant dans la vallée**, et ainsi favoriser ceux qui sauteront le pas !

LES DOSSARDS TRAIN/BUS

Les coureurs qui viennent au Marathon du Mont-Blanc 2025 **en train ou en bus** ont pu s'inscrire au **Duo Etoilé**, au **90 km**, au **42 km** et au **23 km** du Mont-Blanc **sans passer par le tirage au sort.**

40% des dossards **sont concernés par cette nouvelle mesure.**

Les **60%** des dossards restants sont dédiés au **tirage au sort habituel.**



Chaque coureur participant aux courses du Marathon du Mont-Blanc s'engage donc à **respecter les mesures et gestes écoresponsables promus par notre organisation**, en lien avec nos engagements environnementaux. Il est primordial de respecter ces derniers, sous peine de sanction.

En tant qu'élite, vous bénéficiez d'une forte visibilité, votre exemplarité peut faire la différence. **N'hésitez pas à partager ce sujet avec votre communauté** si vous le souhaitez, votre influence compte !

Ensemble, soyons acteurs d'un événement plus respectueux de l'environnement !



Un Marathon écoresponsable

Réduire et compenser l'impact carbone lié aux transports

En 2024, sur la base du volontariat, **19.2% des coureurs inscrits** ont choisi de **compenser les émissions carbone de leurs transports**, permettant de collecter **6 000€**. Cette somme a intégralement été reversée à l'association Sylv'acctes et au CREA Mont-Blanc.

En 2025, nous avons pris la décision de rendre la **compensation carbone obligatoire pour tous les coureurs, y compris les coureurs élités**. La somme collectée sera intégralement reversée à des associations environnementales.

L'objectif n'est pas de
pénaliser, mais
d'encourager
les bonnes pratiques.



Trois courses organisées dans le cadre du Marathon du Mont-Blanc traversent la **Réserve naturelle des Aiguilles Rouges** : le 90km, le 42km et le 23km.

Ainsi nous tenons à sensibiliser les coureurs à la protection de l'environnement, en appliquant une **tolérance zéro concernant les déchets jetés dans la nature** et la **coupe de sentiers**. Nous les invitons également à ouvrir les yeux pour observer les animaux, les fleurs et les végétaux remarquables qui se trouvent le long des sentiers, et de ne surtout pas déranger les animaux qui ont élu domicile dans la réserve (bouquetins, chamois, sangliers, aigles, etc.) !

Enfin, nous vous remercions de veiller au respect du balisage mis en place sur le parcours. Il est essentiel pour la sécurité, l'équité sportive et la préservation de l'environnement que chacun reste sur les sentiers balisés.



Club des Sports de Chamonix
99 avenue de la Plage, 74400 Chamonix

04 50 53 11 57
club@chamonixsport.com